

CHARTRE de l'Association Yoga Montbonnot

L'objectif de cette charte est de préciser le fonctionnement de l'association, en complément de ses statuts déposés en préfecture.

Les modifications de cette charte sont soumises au vote du bureau de l'association.

La version en vigueur de la charte est publiée sur le Site Web de l'association.

1. Coordonnées de l'association

Yoga Montbonnot est une association loi de 1901, N° RNA: W381014377

Siège social de l'Association et adresse postale:

Association Yoga Montbonnot

Château de Miribel – Mairie de Montbonnot

38330 Montbonnot Saint Martin.

Site Web de l'association: <http://yogamontbonnot.wixsite.com/site>

Contact mail: yoga.montbonnot@gmail.com

2. Créneaux des cours de Yoga

Les créneaux des cours sont fixés pour la période de début septembre (après le forum), suite au forum des associations, à fin juin suivant.

La liste des créneaux des cours est publiée sur le site Web de l'association.

Les collectifs hebdomadaires assurent une pratique guidée du yoga.

- Cours Yoga Adultes
- Cours Yoga Douceur

Nos lieux de pratique :

- MDA: Maison des Arts
- MPE: Maison du Pré de l'Eau

Le bureau a délégation pour adapter les cours (Créneaux horaires, capacité), en fonction de la disponibilité des salles, des professeurs, et de l'équilibre financier de l'association.

3. Accès aux cours et inscriptions

Une inscription donne accès à 1 cours hebdomadaire.

- Si un(e) adhérent(e) loupe son cours hebdomadaire, il(elle) peut participer avec un autre cours dans la même semaine, avec l'accord du professeur (Dans la limite des places disponibles).
- Si un(e) adhérent(e) participe à plusieurs cours hebdomadaires il(elle) elle s'acquitte d'une cotisation pour chaque cours.

Un cours d'essai gratuit avant l'adhésion est proposé aux nouveaux pratiquants.

Le tarif du cours comprend:

- Une adhésion à l'association.
- Une inscription au cours.

Les inscriptions sont organisées comme suit:

- Pré-Inscriptions en ligne pour la saison suivante, à partir du mois de juin.
- Inscriptions définitives à réception du paiement (Dans la limite des places disponibles).

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de : ASSOCIATION YOGA MONTBONNOT, à envoyer ou à déposer à l'adresse postale de l'Association, ou à remettre lors du forum des associations de Montbonnot.

Afin de bénéficier d'une bonne qualité de cours, le nombre de places par cours est limité.

C'est pour cette raison que les cours payés ne sont pas remboursés. Car suite à un départ en cours d'année, il est difficile de retrouver des nouveaux adhérents.

Les adhérents peuvent demander une facture acquittée au trésorier à l'adresse mail suivante:

yoga.montbonnot+tresorier@gmail.com

Les factures sont envoyées par mail uniquement (Fichier au format pdf), après l'encaissement des chèques en début de saison.

4. Accès aux stages

Des stages thématiques sont organisés par le bureau de l'association, en tenant compte de la disponibilité des professeurs, des salles de pratique, et de l'équilibre financier de l'association.

Le bureau informe les adhérents du programme des stages par mail, et publie le calendrier des stages sur le site Web de l'association.

Les inscriptions se font en ligne.

Le tarif du stage comprend:

- Une adhésion à l'association (Pour les non adhérents aux cours)
- Une inscription au stage

5. Règles et bonnes pratiques

Fiche personnelle

- Tout nouvel adhérent s'engage à remettre lors des premières séances, une fiche de renseignements personnels à la demande du professeur.
- Ceci permet entre autres, d'adapter la pratique aux capacités de chacun.
- Le professeur garantit la confidentialité des informations contenues dans cette fiche.
- L'adhérent s'engage à informer le professeur des évolutions de ses capacités qui pourraient impacter sa pratique du Yoga.

Règles pour les activités organisées par l'association (cours, stages, ...).

- Arriver à l'heure pour ne pas perturber les pratiques déjà en cours
- Eteindre les téléphones portables (Pas de mode vibreur).
- Eteindre les lumières en quittant les locaux
- Ranger le matériel de la pratique dans l'armoire dédiée
- Fermer les robinets d'eau Fermer les portes et fenêtres

- Respecter les horaires attribués
- Respecter les consignes apportées par le(s) professeur(s)

6. Fonctionnement du bureau

Le bureau est élu à l'Assemblée Générale, la liste des membres du bureau est publiée dans le compte rendu de l'assemblée générale qui est envoyé aux adhérents par mail.

Composition du Bureau:

- Président(e):
- Président(e) Adjoint(e)
- Chargé(e) de communication (Réponses aux mails, ...)
- Trésorier(e)
- Trésorier(e) Adjoint(e)
- Secrétaire(s)

Gestion financière:

- Le / La Président(e) est titulaire / mandant du compte bancaire.
- Le / La Trésorier(e) est mandataire du compte bancaire par délégation du titulaire.
- Le bureau a une délégation pour adapter les tarifs, afin de garantir l'équilibre financier.
- Les tarifs des cours sont publiés sur le site Web de l'association, le tarif comprend:
 - Une adhésion à l'association
 - Une inscription au cours / stage
- Le bureau a délégation pour adapter la rémunération des professeurs, en garantissant l'équilibre financier de l'association.

Communication:

- La communication au bureau peut se faire via l'adresse mail : yoga.montbonnot@gmail.com
- Les coordonnées des professeurs ([adresses mail](#), ...), sont publiées sur le site web de l'Association.

Le 25 mai 2023

Le Président: Jacques NOT

